

*Le présent dossier est à adresser en trois exemplaires à :
DDTM du GARD – SEMA
89 Rue WEBER - CS 52002 - 30907 NÎMES CEDEX*

AGREMENT VIDANGEURS

**arrêté du 7 septembre 2009 définissant les modalités
d'agrément des personnes réalisant les vidanges et prenant en
charge le transport et l'élimination des matières extraites des
installations d'assainissement non collectif**

Modèle de dossier de demande d'agrément

**Demande d'agrément pour l'activité de vidanges et de prises en charges du transport et
de l'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif**

- Première demande
- Renouvellement : - numéro départemental d'agrément :
- date de fin de validité :
- Modification : - numéro d'agrément :
- date de fin de validité :
- motif de la modification :

Identification du demandeur

Nom : Prénom (le cas échéant) :

Raison
sociale :

Numéro
SIRET :

Numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) :
.....

Adresse

Voie :

Lieu-
dit :

Code postal :

Localité :

Téléphone fixe : **Fax :** **Portable :**

.....

Courriel :@.....

.

Adresse du siège social (si différente)

.....

.....

.....

Renseignement sur l'activité

Département(s) d'activité de vidange :

Département(s) d'activité de dépotage :

Département(s) d'activité d'épandage :

1) Moyens mis en œuvre

Effectif du personnel affecté à cette activité :

Matériel utilisé pour l'activité de vidange et transport (à décrire le cas échéant dans une fiche de renseignements complémentaire)

Caractéristiques (type de matériel et capacité de vidange) :

Nombre :

Type de filière et quantité maximale annuelle de matières extraites

Quantité maximale annuelle de matières de vidange pour laquelle l'agrément est demandé :

..... m³

épandage : m³

ouvrages de traitement (station d'épuration, centre de traitement matières de vidange...) :

..... m³

Pièces à joindre au formulaire :

- engagement de respect des obligations incombant à la personne réalisant cette activité (voir modèle)
- en cas de demande de renouvellement, le bilan d'activité prévu à l'article 9 de l'arrêté du 7 septembre 2009
- un modèle de bilan d'activité et d'attestation à signer par le responsable de la filière d'élimination, en cas de première demande
- justificatif d'accès spécifique à une ou plusieurs filières (par exemple : convention de dépotage). Ces documents doivent comporter les informations relatives aux installations recevant les matières de vidanges et aux quantités maximales pouvant y être apportées.

- autorisations administratives des installations de traitement ou de destruction des matières de vidange
dans le cas où plusieurs installations de traitement sont concernés, le demandeur doit fournir les autorisations de chacune des installations
- dans le cas d'élimination des matières de vidanges par épandage,
 - l'étude préalable conformément à la réglementation applicable à l'épandage des boues de stations d'épuration, le cas échéant
 - attestation d'engagement à obtenir les autorisations administratives
- un exemplaire du bordereau de suivi prévu à l'article 9 de l'arrêté du 7 septembre 2009.

MODELE D'ENGAGEMENT

(à joindre à la demande d'agrément)

Je, soussigné (e) (nom / qualité).....

Responsable de (préciser l'organisme).....

Ayant son siège social

Prend l'engagement pour (agence/société)

- De respecter les obligations incombant à toute personne réalisant la vidange d'installations d'assainissement non collectif
- De satisfaire aux règlements en vigueur et autorisations administratives nécessaires au bon exercice de mon activité tant pour la collecte, le transport que pour le traitement des matières prises en charge
- De travailler dans les règles de l'art en réalisant des prestations techniques adaptées à chaque type d'installation d'assainissement non collectif
- De remettre à chaque intervention un bordereau de suivi des matières de vidanges au propriétaire de l'installation d'assainissement non collectif
- De traiter ou faire traiter réglementairement les matières de vidange et de remettre à la personne responsable de l'élimination le bordereau de suivi qui lui est destiné
- De transmettre au préfet, dans les meilleurs délais, toute modification relative à mon agrément, notamment concernant les filières d'élimination des matières de vidange et de notifier les autres modifications dans le cadre du bilan annuel
- D'assurer la formation technique et la sécurité des personnels affectés à cette tâche et de veiller à la conformité des matériels affectés à cette tâche
- De fournir au préfet les informations demandées ainsi que, annuellement, le bilan et les éventuelles modifications envisagées afin de justifier, à tout instant, du devenir des matières de vidange
- Et, d'une façon générale, de veiller au respect de l'environnement et à la qualité des prestations fournies

Fait à le

Signature

